



ARRÊTE DU MAIRE N° A2025-4P  
en date du 07 Janvier 2025

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

FPECDMB

Le Maire de la Ville de Meyrargues,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, dans ses articles L.2211-1, L.2212-5 et L.2213-1 à L.2213-6,  
Vu le Code de la Route dans son article L.411.1 à L.411-7.

--- o O o ---

Considérant qu'en raison d'un déménagement au N°91 Avenue de la République à MEYRARGUES (13650), il importe de prendre des mesures pour assurer la sécurité publique, et réglementer le stationnement.

ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur et Madame ci-après dénommés les bénéficiaires (91 Avenue de la République – 13650 MEYRARGUES) sont autorisés à occuper le domaine public afin d'effectuer, un déménagement à cette même adresse, à partir du Mercredi 08 Janvier 2025 au Jeudi 09 Janvier 2025 de 8 heures à 19 heures.

**Article 2** : Du Mercredi 08 Janvier 2025 au Jeudi 09 Janvier 2025, de 8 heures à 19 heures, les mesures de réglementation suivantes seront appliquées :

**-Le véhicule utilisé pour le déménagement (véhicule de location carrefour market Pertuis de 20 m3) sera autorisé à stationner en face du N°91 Avenue de la République (13650 MEYRARGUES), sans aucune gêne à la circulation.**

**Article 3** : La pré signalisation et la signalisation réglementaires seront mises en place par les bénéficiaires qui devra également afficher la présente sur les lieux et s'assurer de son maintien pendant toute la durée de l'évènement pour lequel elle est délivrée.

**Article 4** : Les services de police pourront être amenés à prendre toutes les dispositions utiles pour assurer la sécurité publique.

**Article 5** : Toute intervention du service gestionnaire de la voirie, en cas de danger pour les usagers, sera facturée directement à l'entreprise de déménagements.

**Article 6** : Les droits des tiers sont expressément réservés.

**Article 7** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire de Meyrargues et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication sur le site internet de la commune.

**Article 8** : Le présent arrêté entre en vigueur à compter de l'accomplissement des formalités légales et réglementaires requises pour le rendre exécutoire.

Monsieur le directeur général des services de la Commune et Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de la Gendarmerie de Peyrolles-en-Provence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation est notifiée aux bénéficiaires.

Par déléation,  
le directeur général des services  
de la commune de Meyrargues

Érik Charles Delwaulle.



Le Maire,

Fabrice POUSSARDIN.

Publié sur le site internet de la commune

(<https://www.meyrargues.fr/rechercher-un-arrete/>) le :

07/01/2025

Le directeur général des services,

Erik Charles Delwaulle.